

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-458**

**sur promotion de la Région : Soutien aux actions de solidarité**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 2 500 €, les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Association des Anciens Combattants - Section de Caumont l'Eventé (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Association Nationale des Sous-Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (A.N.S.O.R.A.A) – Section Manche (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Amicale des sous-officiers de réserve du Pays d'Alençon (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Comité d'entente de tous les anciens combattants, prisonniers de guerre mobilisés, Indochine - A.F.N. et victimes de guerre de Ceton (61)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Handicap International Vivre Debout (61)	Pyramide de chaussures d'Argentan, le 29 septembre 2012	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-459**

**sur promotion de la Région : Soutien aux opérations d'animation locale**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux animations locales, la subvention suivante :

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Manifestation</b>	<b>Subvention</b>
Ville de Falaise	10 <sup>ème</sup> édition de la Fête des jeux du 12 au 13 août 2012 à Falaise	1 500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-460**

**sur promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, au titre du soutien aux colloques et congrès, pour un montant total de 1 700 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Les amis de Jean Bosco	Conférence sur l'histoire de l'association et du secteur des années 60 à nos jours le 19 juin 2012 à Louvigny (14)	1 000 €
Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie	Université d'été des Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) et des Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) du 13 au 15 septembre 2012 à Bayeux (14)	700 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les subventions accordées à l'association « Les amis de Jean Bosco » et au Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-461**

**sur promotion de la Région : Soutien aux manifestations culturelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Pascale CAUCHY, Bertrand DENIAUD, Sylvie ERRARD, Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN, Jean-Louis VALENTIN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 95 103 €, les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Ville de Bayeux	19 <sup>ème</sup> édition du Prix Bayeux Calvados des correspondants de guerre du 8 au 14 octobre 2012 (14)	52 603 €
Association Arts Attack	14 <sup>ème</sup> édition du festival Nördik Impakt en octobre 2012 à Caen (14)	22 000 €
Association Off	13 <sup>ème</sup> édition du Festival Off-Courts à Trouville du 31 août au 8 septembre 2012	20 000 €
Association la récré bollevillaise	7 <sup>ème</sup> édition des Notes en Folies le 7 juillet 2012 à Bolleville (50)	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les subventions accordées aux associations « off » et « la récré bollevillaise » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-462**

**sur promotion de la Région : Soutien aux manifestations sportives**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 20 500 €, les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Subventions</b>
Association VIRE FM	Retransmission des matches du Stade Malherbe de Caen pour la saison 2012/2013	20 000 €
Vélo Club Lexovien	Journée VTT Lisieux - La Cerza le 28 octobre 2012	500 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision pour la subvention accordée à l'association Vire FM ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-463**

**sur les Marchés : Signature d'une convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon (MEFA) ayant pour objet de développer l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics de la Région**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon (MEFA)
- d'autoriser le Président à signer :
  - avec la MEFA, la convention correspondante jointe en annexe,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-464**

**sur l'exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN,

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du budget 2012 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-465**

**sur l'aménagement du territoire : développement rural**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5UNPAM « accueil de nouvelles populations » de 300 000 € votée en 2012 un montant de 15 096 € au titre du dossier 12UACCUEIF « accueil des nouvelles populations en milieu rural » ;

- de retenir les projets figurant en annexe ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région, au titre de l'appel à projets « Réinventons les campagnes » :

- un montant total de subventions de 12 096 € réparti conformément à l'annexe jointe,

- une subvention de 3 000 € au Collectif Ville Campagne et d'acter le versement au moment de la notification de la présente délibération ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-466**

**sur l'aménagement du territoire : attribution de subvention**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER – 5UCPER de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie territoriale, un montant de 30 000 € au titre du dossier CP5U8133SF – convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche »,

- d'affecter :

- sur l'APCER-5UCPER : Conventions territoriales pays, agglo, PNR, Caen Métropole 07/13 de 28 440 000 € votée en 2008, un montant de 474 500 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- 124 500 € au titre des dossiers CP5U8134SI - convention de programmation du pays d'Alençon,
- 50 000 € au titre du dossier CP5U8133SI - convention de programmation du pays d'Ouche
- 50 000 € au titre du dossier CP5U8111SI - convention de programmation du « Pays d'Auge Expansion»,
- 250 000 € au titre du dossier CP5U8112SI - convention de programmation du « Pays de Caen Métropole »,

- sur l'AECPER – 5UCPER de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie territoriale, un montant total de 160 181 €, selon le détail suivant :

- 15 102 € au titre du dossier CP5U8113SF - convention d'ingénierie du « Pays du Sud Calvados»,
- 70 079 € au titre du dossier CP5U8123SF - convention d'ingénierie du « Pays Saint Lois»,
- 75 000 € au titre du dossier CP5U8124SF - convention d'ingénierie du « Pays de la Baie du Mont Saint-Michel» ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I ;

- d'approuver les programmes des actions subventionnées, au titre du soutien à l'ingénierie des pays pour l'année 2012, détaillées en annexe II ;

- d'acter que pour l'ensemble des dossiers présentés dans le tableau joint en annexe III, les sommes attribuées sont susceptibles d'être contrepartie publique de la sous-mesure 321 du FEDER ou du dispositif 341b2 du FEADER ;

- de modifier l'objet de la subvention attribuée par la délibération 10-157 en date du 5 mars 2010, à la communauté d'agglomération de Caen-la-Mer pour l'aménagement du parc péri-urbain de l'abbaye d'Ardenne, en actant que celle-ci porte désormais sur les études des tranches 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président :

- à verser à la notification de la présente délibération, l'intégralité des subventions relatives à l'animation et à la gestion du programme Leader ainsi que l'intégralité des subventions forfaitaires relatives à l'ingénierie territoriale,

Diffusée le :

- à verser à la notification de la présente délibération, une avance correspondant à 80 % de chacune des subventions « variables » relatives à l'ingénierie territoriale, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-467**

**sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER – 5NATUPAY « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant de 1 260 € au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 1 260 € au Groupe Ornithologique Normand (GONm), sur un montant subventionnable de 10 500 € pour l'édition de deux posters sur les rapaces de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-468**

**sur l'environnement : air et déchets**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB-5NCAIRDEC « Environnement Air et Déchets » de 120 000 €, votée en 2012, un montant de 23 000 € au titre du dossier 12NQUALAIF ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget de la Région, une subvention de 23 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest pour le fonctionnement 2012 ;

- d'acter que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- sur proposition du service technique de contrôle ;
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO), jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-469**

**sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer le risques naturels**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'APCPEP « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 161 251,20 € au titre du dossier CP5N5210SI Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer pour les actions bassins versants,

- sur l'APSUB « Préserver les ressources en eau » de 203 000 € votée en 2012, un montant de 2 430 € au titre du dossier 12NEAUUSEI Eaux usées et pluviales,

- sur l'AECPEP « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 4 336 743 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 40 824,97 € au titre du dossier CP5N5210SF « Milieux Aquatiques Connaitre Eduquer », avec la répartition suivante :

- 15 362,53 € pour les actions bassins versants,
- 25 462,44 € pour les actions connaissance-éducation

- sur l'AESUB - 5NATUPAY- « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 300 000 € votée en 2012, un montant global de 14 508,50 € au titre du dossier 12NEAUBIO Eau Biodiversité Complément ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*sur le chapitre 907 du budget de la Région*

➤ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 47 788,20 € à la FDPPMA de la Manche pour la réalisation des travaux de rétablissement de la continuité écologique du réseau hydrographique du Soquet, pour un montant subventionnable de 159 294 €,
- 59 930 € au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses affluents pour la réalisation de la deuxième tranche des travaux de restauration et d'entretien de la Seulles et ses affluents, pour un montant subventionnable de 299 650 €,
- 16 000 € au SIES de la Dives des Cantons de Saint Herre sur Dives et Morteaux Couliboeuf pour la réalisation de la 4ème tranche de travaux du programme de restauration et d'entretien de la Dives et de ses affluents, pour un montant subventionnable de 80 000 €,
- 37 533 € au Syndicat Mixte du Parc naturel régional Normandie-Maine pour la tranche 4 du second contrat de restauration et d'entretien du Sarthon, pour un montant subventionnable de 140 573 €,

➤ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 2 430 € à la commune d'HABLOVILLE pour la construction d'une station d'épuration, pour un montant subventionnable de 8 100 €,

*sur le chapitre 937 du budget de la Région*

➤ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER**

- 5 762,54 € à la FDPPMA du Calvados pour la gestion de la station de contrôle des remontées de poissons migrateurs du Breuil en Auge, pour un montant subventionnable de 19 208,48 €,

Diffusée le :

- 5 991,70 € à la FDPPMA du Calvados pour la gestion de la station de contrôle des remontées de poissons migrateurs de May-sur-Orne, pour un montant subventionnable de 19 972,32 €,
- 8 571,60 € à la FDPPMA de la Manche pour la 6ème campagne du suivi des abondances de juvéniles de saumon, pour un montant subventionnable de 28 572 €,
- 5 136,60 € à la FDPPMA de la Manche pour le suivi des migrations sur le bassin de la Vire, pour un montant subventionnable de 17 122 €,
- 2 410,96 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour une campagne d'analyse de la qualité de l'eau des affluents de la Vire sur 12 mois, pour un montant subventionnable de 8 036,55 €,
- 801,57 € au Syndicat Mixte de la Basse Vallée du Couesnon pour un poste de technicien de rivière en 2012 (0,5 ETP) pour un montant subventionnable de 2 671,90 €,
- 8 100 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay pour un poste de technicien de rivière en 2012 (1 ETP) pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- 4 050 € à la FDPPMA du Calvados pour un poste de technicien de rivière en 2012 (0,5 ETP) pour un montant subventionnable de 13 500 €,

➤ **au titre de la politique de l'eau hors CPER**

- 6 412,50 € à la Communauté de Communes de Saint Hilaire du Harcouët pour un poste de technicien de rivière en 2012 pour un montant subventionnable de 21 375 €,
  - 8 096 € à l'Association ODYSSEE pour un poste de technicien de rivière en 2012 pour un montant subventionnable de 26 987 € ;
- d'émettre un avis favorable au nouveau projet de périmètre du SAGE Couesnon présenté en annexe ;
  - de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble des dossiers ;
  - de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
    - proposition du service technique de contrôle,
    - ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
  - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-470**

**sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 102 539,40 € au titre du dossier 12NCLIMAT, ventilé comme suit :

- . 39 629,00 € pour les Economies d'énergie,
- . 62 910,40 € pour les Energies renouvelables,

- sur l'AESUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 1 170 000 €, votée en 2012, un montant global de 45000 € au titre du dossier 12NCLIMAF, ventilé comme suit :

- . 45 000 € pour les politiques énergétiques territoriales ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région les subventions suivantes :

▪ **au titre du dossier « Economie d'énergie »**

- 37 634 € aux 3 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments,
- 1 995 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 2 pour l'opération collective 123 environnement,

▪ **au titre du dossier « Energies renouvelables »**

- 17 257 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 3, pour l'installation d'une chaufferie bois,
- 7 898,40 € à M. Jérémie OUY, exploitant agricole, pour l'installation d'un séchoir en grange,
- 22 500 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 4, pour l'installation de panneaux photovoltaïques,
- 4 877 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5, pour l'installation d'une éolienne individuelle ;
- 10 378 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 6, pour l'installation d'une éolienne ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

▪ **au titre du dossier « Politiques énergétiques territoriales »**

- 45 000 € à la Fédération des CUMA de Basse-Normandie pour le programme de développement de la filière « bois-énergie » d'origine bocagère dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, au titre de l'année 2012 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil régional pour tous ces dossiers ;

Diffusée le :

- d'approuver la convention 2012 avec la Fédération des CUMA de Basse-Normandie pour le programme de développement de la filière « bois-énergie » d'origine bocagère dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne (annexe 7), et d'autoriser le Président à la signer,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec PARTELIOS HABITAT pour la réalisation de diagnostics énergétiques sur 15 programmes de logements collectifs (14),

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-471**

**sur l'environnement : habitat solidaire et durable – 400 rénovations « BBC »**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB-5NCLIM « Lutter contre les changements climatiques » de 5 500 000 €, votée en 2012, un montant global de 100 000 € au titre du dossier 12NCLIMAT ;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région un montant total de subventions de 100 000 € aux 10 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 1 pour la rénovation globale BBC de leurs logements ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
  - les conventions avec chacun des bénéficiaires listés à l'annexe 1, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-472**

**sur l'environnement : agir pour un développement durable**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB-5NEDUD « Agir pour un développement durable » de 575 000 € votée en 2012, un montant de 49 000 € ventilé comme suit :

- 3 000 € au titre du dossier 12NEDUCENF « Education au développement durable », sous-dossier « Communication et information » 12NEDUCOMF,
- 46 000 € au titre du dossier 12NAG21REF « Mise en œuvre de l'Agenda 21 régional » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget de la Région, 3 000 € à la FRCIVAM, pour l'organisation de l'événement « Curieux de Nature » à St Michel de Montjoie (50), sur un montant total subventionnable de 34 000 € ;

• de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-473**

**sur l'environnement : littoral – avis de la Région sur le Plan d'Urbanisme de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité, moins 6 abstentions (Pascale CAUCHY (pouvoir de Sylvie ERRARD), François DUFOUR (pouvoir de Yanic SOUBIEN), Marine LEMASSON (pouvoir de Elise LOWY),

- d'émettre un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue (50) avec les observations jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-474**

**sur l'environnement : Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels - avis de la Région Basse-Normandie sur la révision de la délimitation des zones vulnérables sur son territoire**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à la majorité des voix, 9 contre (Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD (pouvoir de Dominique LEFRANCOIS), François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Jean-Louis VALENTIN), 2 abstentions (Jean-Pierre GODEFROY, Stéphane TRAVERT),

- d'émettre un avis favorable sur la révision de la délimitation des zones vulnérables sur le territoire, conformément aux documents joints en annexes.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-475**

**sur les transports ferroviaires : Installation de mobiliers de quai en gare de Sées**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée en 2012, un montant de 24 000 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares » ventilé comme suit :

- 24 000 € pour la rénovation des bâtiments voyageurs ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention de 24 000 € à la SNCF soit une participation de 50% pour la fourniture, les travaux et la pose de mobiliers de quais en gare de Sées ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF la convention d'attribution de subvention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-476**

**sur les transports ferroviaires : Réaménagement des espaces intermodaux de la gare de Lison**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Gares » de 4 000 000 € votée en 2012, un montant de 352 834,24 € au titre du dossier 12QBFGAR « Rénovation des gares » ventilé comme suit :

- 352 834,24 € pour les espaces intermodaux ;

• d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 137 099,995 € arrondi à **137 100,00 € à la commune de Sainte-Marguerite**

**d'Elle,**

- 168 252.435€ arrondi à **168 252.44 € à la commune de Moon-sur-Elle,**

- **47 481.80 € à la commune de Lison;**

• d'autoriser le Président à signer :

- avec les communes de Moon sur Elle, Sainte Marguerite d'Elle et Lison, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-477**

**sur les transports ferroviaires : Perspectives pour l'accès ferroviaire aux pôles franciliens depuis le bassin parisien**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Exploitation » de 65 363 829 € votée en 2012, un montant de 15 000 € au titre du dossier 12QFCBP «C8bassin parisien » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du budget de la Région, une subvention maximum de 15 000 € à l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France, soit un taux de participation de 7,5 % pour la réalisation d'une étude relative aux perspectives pour l'accès ferroviaire aux grands pôles franciliens ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France la convention financière jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-478**

**sur les transports ferroviaires : distribution du « Solidari'ter Emploi » par les missions locales de Basse-Normandie**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
  - avec les Missions Locales du Bessin au Virois et du Sud Manche, les conventions relatives à la distribution "Solidari'ter Emploi" jointes en annexes,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-479**

**sur les transports ferroviaires : élargissement de l'offre transport sur la plateforme Internet d'information multimodale bas-normande [www.commentjyvais.fr](http://www.commentjyvais.fr)**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat Mixte Baie du Mont Saint-Michel, la « charte relative au fonctionnement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Basse-Normandie » jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-480**

**sur les communications et les transports : la Basse-Normandie : une Vélo-Région**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité, François DIGARD ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'APSUB « Vélos-Urbains» de 2 200 000 € votée en 2012, un montant de 10 000 € au titre du dossier 12QBRVI « vélos AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du budget de la Région, une subvention maximale de 10 000 € à Saint-Lô Agglomération, pour l'acquisition d'un parc de 50 vélos à assistance électrique (VAE) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Saint-Lô Agglomération, la convention correspondante jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-481**

**sur la mer et le littoral : promotion nautique**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion Nautique » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 3 000 €, au titre du dossier 12MPROMOF ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, une subvention de 3 000 € à la Communauté de Communes de Sartilly Porte de la Baie pour l'organisation du Week-end du vent ;

- de déroger au principe d'antériorité selon lequel la décision du Conseil Régional doit précéder le démarrage de l'action ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes de Sartilly Porte de la Baie, la convention correspondante jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-482**

**sur le développement numérique du territoire : convention de groupement de commandes VIKMAN**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche partenaires de la Région dans le cadre du réseau régional VIKMAN, conformément à l'article 8 du code des marchés publics ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention constitutive de ce groupement de commandes conformément à l'annexe jointe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-483**

**sur le développement numérique du territoire : labellisation « Zone Numérique Multiservices »**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'approuver les avenants aux conventions concernant les Zones Numériques Multiservices :

- avec la Communauté de communes Entre Thue et Mue,
- avec la Communauté de communes du Pays Bellêmois,

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget 2012 de la Région, une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 7 500 € à la Communauté de communes du Pays Bellêmois dans le cadre du projet Zone Numérique Multiservices, le taux d'intervention maximal restant de 50% ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention ZNM conclue le 3 février 2011 avec la Communauté de communes Entre Thue et Mue joint en annexe,
- l'avenant à la convention ZNM conclue le 23 juin 2011 avec la Communauté de Communes du Pays Bellemois joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-484**

**sur la rénovation urbaine : Communauté d'Agglomération Caen la Mer –  
aménagement d'espaces publics (square et nouvelle rue) à Ifs**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB – 5UVRU « Rénovation Urbaine » de 170 000 € votée en 2012 un montant de 600 € au titre du dossier 12UANRUF ;

- d'affecter sur l'APSUB - 5UVRU « Rénovation Urbaine » de 5 000 000 € votée en 2012, un montant de 239 063 € au titre du dossier 12UANRUI - RENOVATION URBAINE AP ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget de la Région, une subvention de 239 063 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, pour les aménagements d'espaces publics (square et nouvelle rue) à Ifs, représentant 27,32% du coût du projet HT ;

- de modifier la délibération n°12-247 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 afin d'annuler la subvention d'un montant de 600 € au profit de la ville de Cherbourg-Octeville pour la rénovation urbaine, dans le cadre de la convention ANRU de l'agglomération cherbourgeoise ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-485**

**sur le logement des jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB – 5VJEUN Logement des Jeunes de 360 000 € votée en 2012, un montant de 15 000 € au titre du dossier 12VLOGJEUF « Logement des Jeunes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget de la Région une subvention de 15 000 € à la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention régionale établie entre la Région Basse-Normandie et la communauté de communes du pays de Falaise, selon le modèle de convention type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des avances.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-486**

**sur la politique de la ville : appel à projet « Réinventons la Ville » - projet de sensibilisation aux gestes éco-responsables, porté par la Régie de quartier Arc en Ciel (Flers)**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 935, une subvention de 5 000 € à la Régie de quartier Arc-en-ciel pour son projet « sensibilisation aux gestes éco-responsables » ;

- de modifier la délibération n°12-250 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 afin d'annuler la subvention de 5 000 € attribuée à l'association du Court Métrage de la Guérinière, pour son projet « festival du Court-métrage de la Guérinière : le court dans la DiverCité Edition 2012 » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention selon le modèle convention type « Thématique Classique » approuvé lors de la Commission Permanente du 25 mai 2012,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-487**

**sur la prévention et les solidarités**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB 5HPSOLID-A de 185 000 € voée en 2012, pour la prévention et la solidarité, un montant de 1 900 € au titre du dossier 12HPREVSAN « Actions de prévention pour la santé AE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 1 900 €, réparti conformément à l'amexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-488**

**sur l'éducation : amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

Au titre des équipements pédagogiques dans les établissements d'enseignement public

• d'attribuer 10 subventions d'un montant total de 74 500 € sur le chapitre 902 pour les équipements pédagogiques ou premier équipement des lycées publics (annexe 1),

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 pour les établissements suivants :

- le lycée Jean Jooris (Dives sur Mer) devant remplacer le serveur pédagogique rapidement,
- le lycée Arcisse de Caumont (Bayeux) devant acheter le véhicule auto-école rapidement,
- le lycée Maritime et Aquacole (Cherbourg) devant acheter le tracteur d'occasion rapidement,

• de modifier la délibération du 25 septembre 2009 accordant une subvention de 37 000 € au lycée E. Doucet à Equeurdreville-Hainneville, pour l'acquisition d'un chariot de levage télescopique d'occasion (filière Bois) et d'autoriser l'établissement à réaffecter l'intégralité de cette somme pour acquérir un appareil de manutention à mât télescopique vertical et des rayonnages à crémaillère pour charges lourdes,

• de modifier la délibération du 25 juin 2010 accordant une subvention de 16 500 € au CFA EN 50 (lycée E. Doucet) à Equeurdreville-Hainneville, pour l'acquisition d'une table élévatrice de tôle (filière Structures métalliques), et d'autoriser l'établissement à réaffecter l'intégralité de cette somme pour acquérir un gerbeur électrique et un rayonnage lourd,

Au titre des équipements de service général dans les établissements d'enseignement public

• d'attribuer 9 subventions d'un montant 85 550 € sur le chapitre 902 pour les équipements de service général des lycées publics (annexe 2),

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, le lycée Victor Hugo a dû procéder en urgence au remplacement du générateur d'eau chaude afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.

Au titre de la Dotation Entretien et Réparations du Propriétaire

• d'attribuer 12 subventions d'un montant total de 146 736 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire (annexe 3),

Diffusée le :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 pour les établissements suivants :

- l'EREA Yvonne Guégan (Hérouville Saint Clair) devant réaliser le remplacement des menuiseries de l'internat filles rapidement,
- le lycée Jean Rostand (Caen) devant réaliser le remplacement des fenêtres du rdc du bâtiment B rapidement,
- le lycée Louis Liard (Falaise) devant créer un vestiaire femme et sanitaire pour les agents de l'établissement avec accessibilité handicapés rapidement,
- le lycée Henri Cornat (Valognes) devant réaliser des travaux de remise à niveau du sol de la cuisine pour la sécurité des personnes rapidement,
- le lycée Jean-François Millet (Octeville) devant réaliser des travaux de remplacement de garde-corps pour le bâtiment internat rapidement,
- le lycée La Roquette (Coutances) devant réaliser des travaux de démolition de la salle de classe dans l'atelier taille de pierre rapidement,
- le lycée Aquacole Maritime et Aquacole (Cherbourg) devant réaliser des travaux électriques suite rapport APAVE rapidement,
- le lycée Aquacole Maritime et Aquacole (Cherbourg) devant réaliser des travaux électriques à la ferme aquacole de Saint Vaast pour 7 postes de travail rapidement,
- le lycée Agricole Alençon-Sées devant remplacer deux chaudières dans des logements de fonction rapidement,
- le lycée Agricole Alençon-Sées devant réaliser des travaux d'évacuation des eaux pluviales rapidement,
- le lycée Agricole Alençon-Sées devant acquérir 20 extincteurs pour le bâtiment internat du CFA rapidement,
- le lycée Flora Tristan (La Ferté Macé) devant réaliser des travaux de remplacement du système de régulation de la chaufferie principale rapidement,

#### Au titre du fonctionnement des EPLE

- d'attribuer 9 subventions d'un montant total de 166 900 € sur le chapitre 932 pour des dotations de fonctionnement complémentaires versées aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE (annexe 4),

- de désaffecter sur l'AESUB Dotations de fonctionnement lycées de 29 705 400 €, votée pour 2012, un montant de 147 000 € au titre du dossier 12LDERPF Dotation Entretien et Réparations du propriétaire,

- d'affecter sur l'AESUB Dotations de fonctionnement lycées de 29 705 400 €, votée pour 2012, un montant de 147 000 € au titre du dossier 12LDOTATIF Financement fonctionnement des établissements publics,

Au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver les conditions de réalisation et de financement des travaux d'aménagement menés par la Ville d'Equedreville-Hainneville, définies dans la convention (annexe 5), à distinction notamment des usagers du Lycée Professionnel Edmond Doucet,

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-489**

**sur le fonds commun du service hébergement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 9 subventions d'un montant total de 31 650 €, conformément à l'amexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, le lycée Jean Jooris a dû procéder en urgence à la réparation du lave-vaisselle afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 septembre 2012, le lycée Le Verrier a dû procéder en urgence au remplacement de la plaque à induction afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-490**

**sur l'éducation : politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer 27 subventions de fonctionnement au titre du Fonds Social Régional, d'un montant total de 64 247,48 € sur le chapitre 92 (annexe 1) ;

- d'attribuer une bourse au bénéfice de Mademoiselle Marion JEZEQUEL, élève de BTS au Lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg, dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise à l'étranger effectué au cours de l'année scolaire 2011-2012, pour un montant total de 426 € sur le chapitre 932 ;

- d'attribuer 64 subventions de fonctionnement au titre de la Mobilité Internationale, d'un montant total de 256 600,00 € sur le chapitre 932 (annexe 2) ;

- de désaffecter sur l'AESUB «Politique Educative» de 2 369 870 € votée pour 2012, un montant de 40 000 € au titre du dossier 12LBUDPARF « Budget Participatif » ;

- d'affecter sur l'AESUB «Politique Educative» de 2 369 870 € votée pour 2012, un montant de 40 000 € au titre du dossier 12LMOBIIIF «Bourses de mobilité» ;

- d'autoriser l'émission d'un titre de recettes relatif à la Mobilité Internationale à l'encontre du Lycée Victor Grignard à Cherbourg, pour un montant de 2 250 € ;

- d'attribuer au titre du budget participatif, sur le chapitre 932, 1 subvention inférieure à 2 000 €, d'un montant total de 582 € et 3 subventions supérieures à 2 000 €, d'un montant total de 21 320 €, représentant un premier versement de 15 990 € (annexe 3).

- d'autoriser le Président à émettre un ordre de reversement d'un montant de 31,09 € relatif à la subvention attribuée à l'Association L'ETAPE à VIRE dans le cadre de la remise des prix du concours d'affiches «Respect mutuel entre les filles et les garçons» au titre de l'année 2012.

- d'attribuer 3 subventions de fonctionnement d'un montant de 1 000 € chacune dans le cadre des débats en langues étrangères aux lycées suivants au titre de l'année 2012 sur le chapitre 932 :

- LEGT Salvador Allende à HEROUVILLE SAINT CLAIR
- LEGT Rostand à CAEN
- LEGT Alain à ALENCON

- d'autoriser le Président à signer les conventions établies avec chacun de ces trois lycées (annexes 4.1, 4.2, 4.3) ;

- de donner un avis, dans le cadre du renouvellement triennal 2012 – 2015, sur le nom de la première personnalité qualifiée lorsque le conseil d'administration en comprend une seule et de désigner une personnalité qualifiée après nomination de la première par l'Inspecteur d'Académie lorsque le conseil d'administration en comprend deux, conformément au tableau joint (annexe 5)

Diffusée le :

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-491**

**sur l'enseignement supérieur**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB «Opérations d'investissement Enseignement Supérieur» de 3 073 000 € votée en 2012 les montants suivants:

- 138 000 € au titre du dossier 12ESDEMARI «Offrir formation qualité par aide démarrage»,
- 318 800 € au titre du dossier 12ESHCPERI «Financements projets nvx HCPER» ;

• d'attribuer

*\* sur le chapitre 902 du Budget de la Région*

au titre de l'aide à l'investissement

- 69 000 € à l'ESITC pour l'acquisition d'équipements pédagogiques,
- 69 000 € à l'ISPA pour l'acquisition d'équipements pédagogiques,
- 318 800 € à la Ville de Vire pour les travaux d'aménagement des locaux de l'IFSI et l'IFAS ;

• de désaffecter sur l'AESUB «Hors CPER Enseignement Supérieur » de 100 000 €, votée pour 2011, un dossier 11ESSRESF «Schéma Régional Enseignement Supérieur » d'un montant de 1 330,92 € ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ESITC de Caen, la convention (annexe 1), portant sur l'acquisition d'équipements,
- avec l'ISPA d'Alençon, la convention (annexe 2), portant sur l'acquisition d'équipements,
- avec la Commune de Vire, la convention (annexe 3), portant sur les travaux d'aménagement des locaux situés rue Georges Fauvel,
- avec le Conseil Général du Calvados, la convention (annexe 4), portant sur leur participation aux travaux de la phase 1 du PFS,
- avec le CROUS, la convention (annexe 5), portant sur leur participation aux travaux de la cafétéria au sein du PFS,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-492**

**sur l'enseignement supérieur : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles - carte des formations sanitaires et sociales**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'augmenter le quota de deux places supplémentaires à partir de septembre 2012, passant de 25 places à 27 places, à l'école de sages-femmes du CHRU de Caen,
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-493**

**sur les formations sanitaires et sociales : subvention au titre de la gratuité des études d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer :

*sur le chapitre 931 du Budget de la Région :*

- une subvention globale d'un montant de 857 023,10 € relative au financement de la gratuité des études de formation d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier, soit :

- ✓ 829 286,44 € pour les formations dont la rentrée a eu lieu en septembre 2011,
- ✓ 27 736,66 € pour la rentrée différée de l'école d'Ambulanciers du CHU,

et répartie conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-494**

**sur les bâtiments régionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP, Maîtrise d'Ouvrage, « Bâtiments Lycées » de 22 900 000 € votée pour 2012 et modifiée en Décision Modificative n° 1, sur le chapitre 902, l'opération reprise dans l'annexe 1 ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- une dotation complémentaire de 7 488,16 € au lycée «Jean Monnet» à Mortagne-au-Perche pour prolonger la location de six classes mobiles jusqu'en décembre 2012 durant les travaux de restructuration de locaux,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-495**

**sur la jeunesse et les sports : Aide au mouvement sportif et sport des jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 89 729 €, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-496**

**sur la jeunesse et les sports : Aide au sport de haut niveau**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau :
  - un montant total de 191 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe,
  - une bourse de 1 500 € à Ingrid TANQUERAY, basketteuse de haut niveau, inscrite sur liste sénior ;
  
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-497**

**sur la jeunesse et les sports : Aide à l'organisation d'événements sportifs**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « soutien aux événements sportifs » de 460 000 € votée en 2012, un montant de 30 300 € au titre du dossier 12GEV « Aide à l'organisation d'événements sportifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'« aide à l'organisation d'événements sportifs » un montant de 30 300 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-498**

**sur la jeunesse et les sports : Projet territorial Jeux Equestres Mondiaux 2014  
compétitions équestres**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Promotion des sports équestres » de 580 000 € votée en 2012, un montant de 120 000 € au titre du dossier 12GPSE « Aide à l'organisation d'événements équestres » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de l'« aide à l'organisation d'événements équestres » un montant total de subventions de 120 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-499**

**sur la jeunesse et les sports : Aide aux clubs sportifs régionaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AESUB « Aide aux grands clubs régionaux » de 1 440 000 € votée en 2012, un montant de 307 000 € au titre du dossier 12GCLUREG « Aide grands clubs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région au titre de l'aide aux grands clubs régionaux, un montant total de subventions de 307 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe et décliné comme suit :

- **Sport Union Divaise**  
Versement 2012 : 8 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 8 000 €**
- **Club de Kayak de mer du Nord Cotentin**  
Versement 2012 : 6 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013: 6 000 €**
- **Vélo Club Avranchinois**  
Versement 2012 : 3 600 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 3 600 €**
- **Bayard Argentan Badminton**  
Versement 2012 : 2 700 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 2 700 €**
- **ASPTT Caen**  
Versement 2012 : 10 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 10 000 €**
- **Association Club Laïque Colombelles**  
Versement 2012 : 18 000 €  
Versement 2013 : 18 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 36 000 €**
- **Roller Skating Hockey Caen**  
Versement 2012 : 15 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 15 000 €**
- **Amicale Laïque de Sées**  
Versement 2012 : 3 100 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 3 100 €**
- **Entente Athlétique Mondeville Hérouville**  
Versement 2012 : 11 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013: 11 000 €**

- **Jeunesse Sportive Cherbourgeoise handball**  
Versement 2012 : 17 500 €  
Versement 2013 : 17 500 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 35 000 €**
- **Roller Hockey Flamanville Les Pieux**  
Versement 2012 : 2 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 2 000 €**
- **Club Basket Ifs**  
Versement 2012 : 23 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 23 000 €**
- **ES Cormelles**  
Versement 2012 : 12 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 12 000 €**
- **Union Sportive Avranches Mt St Michel**  
Versement 2012 : 27 500 €  
Versement 2013 : 27 500 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 55 000 €**
- **ES Torigni cyclisme**  
Versement 2012 : 3 600 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 3 600 €**
- **Jeanne d'Arc Coutances**  
Versement 2012 : 3 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 3 000 €**
- **Tennis Club de Caen**  
Versement 2012 : 10 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 10 000 €**
- **Union Sportive La Glacerie Basket**  
Versement 2012 : 14 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 14 000 €**
- **Caen Handball**  
Versement 2012 : 15 000 €  
Versement 2013 : 15 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 30 000 €**
- **Vélo Club St Lô Pont Hébert**  
Versement 2012 : 7 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 7 000 €**
- **Club Nautique Pays de St Lô**  
Versement 2012 : 7 500 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 7 500 €**

- **Club des Marsouins d'Hérouville St Clair**  
Versement 2012 : 7 500 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 7 500 €**
- **Club Alençonnais de Badminton**  
Versement 2012 : 2 000 €  
**Subvention totale saison 2012/2013 : 2 000 €**

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-500**

**sur la jeunesse et les sports : Politique Jeunesse**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933, du budget de la Région, au titre de la politique jeunesse un montant total de subventions de 17 350 €, réparti comme suit :

- 1 000 € au Bureau Information Jeunesse de la ville d'Alençon,

- 1 350 € à l'association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis de Thère –ALESAT,

- 15 000 € à l'association Savoir Faire et Découverte ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les projets suivants :

- Forum « TOC TOC TOC » organisé par le Bureau Information Jeunesse d'Alençon, les 17, 18 et 19 septembre 2012,

- Initiative Cart'@too organisée par l'association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis de Thère, le 12 septembre 2012 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-501**

**sur la jeunesse et les sports : Vie associative**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933, du budget de la Région, au titre du soutien aux initiatives bénévoles une subvention de 11 000 € au Club Athlétique Aiglons Rugby ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-502**

**sur la culture : éducation artistique et culturelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 44 000 € au titre du dossier 12FEDUCARF « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 44 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-503**

**sur la Culture : accès aux équipements culturels pour les jeunes**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 145 000 € au titre du dossier 12FEQUIJEF «Accès aux équipements culturels pour les jeunes» ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Accès aux équipements culturels pour les jeunes», une subvention de 145 000 € à la CEMEA de Basse-Normandie conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-504**

**sur la Culture : Accès à la culture pour les publics empêchés**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 8 500 € au titre du dossier 12FPUBLEMP «Accès à la culture pour les publics empêchés» ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Accès à la culture pour les publics empêchés», un montant total de subventions de 8 500 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-505**

**sur la Culture : Création et diffusion artistiques et culturelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 81 322 € au titre du dossier 12FCREDIFF «Création et diffusion artistiques et culturelles»,

- sur l'APSUB « Culture » de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 171 757,50 € au titre du dossier 12FCREDIFI «Création et diffusion artistiques et culturelles» ;

• d'attribuer au titre du programme «Création et diffusion artistiques et culturelles», les subventions suivantes :

\*sur le chapitre 933 du budget de la Région

- 81 322 € répartis conformément à l'annexe 1,

\*sur le chapitre 903 du budget de la Région

- 171 757,50 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

• de modifier la délibération n° 12-393 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 de la façon suivante :

- l'objet de la subvention devient «Rénovation de la façade, du hall et de la salle n°2»,

- le montant de la dépense subventionnable passe de 391 000 € HT à 381 400 € HT, le montant de la subvention restant inchangé,

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région et de retenir comme date de début des travaux le 15 mars 2012 pour la Région ;

• de prévoir pour le chapitre 903, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

\* sur proposition du service technique de contrôle,

\* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;



- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-506**

**sur la culture : animation des territoires**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 38 000 € au titre du dossier 12FANIMTER «Animation des territoires» ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme «Animation des territoires», un montant total de subventions de 38 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier relatif à l'association Les Musicales de Mortagne ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-507**

**sur la Culture : Valorisation et sauvegarde du patrimoine**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Culture » de 2 460 000 € votée en 2012, un montant de 41 219 € au titre du dossier 12FVALPATI «Valorisation et sauvegarde du patrimoine» ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget de la Région, au titre du programme «Valorisation et sauvegarde du patrimoine», un montant total de subventions de 41 219 € répartis conformément à l'annexe 1 jointe ;

- de prévoir pour le chapitre 903, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- \* sur proposition du service technique de contrôle ;

- \* ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,

- \* ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-508**

**sur la Culture : Contribution au rayonnement de la Région**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Culture » de 14 122 276 € votée en 2012, un montant de 15 200 € au titre du dossier 12FRAYREGF « Contribution au rayonnement de la Région » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », un montant total de subventions de 15 200 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier relatif à la Scène Nationale de Cherbourg-Octeville – Le Trident ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-509**

**sur la Culture : Implantation du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) au quartier Lorge à Caen**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la Commune de Caen, la convention de maîtrise d'ouvrage pour la création du nouveau Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-510**

**sur l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel : valorisation et sauvegarde du patrimoine culturel**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Pierre MOURARET, Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
  - avec le Président du Conseil Général du Calvados :
    - . une convention d'aide à la publication jointe en annexe 1,
    - . une convention de partenariat scientifique et éditorial jointe en annexe 2,
  - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-511**

**sur les affaires européennes et les relations internationales**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APMO « Divers Investissement Europe International » de 62 000 € votée en 2012, un montant de 50 000 € au titre du dossier 12YAHAITI ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 900 du budget de la Région, une subvention de 50 000 € à l'ICFC (Institut de Coopération Franco Caraïbes) pour la reconstruction d'un lycée en Haïti (convention en annexe 2),

- sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subventions de 31 740 € réparti comme suit :

- 9 850 € à divers bénéficiaires au titre de la mobilité, conformément au tableau joint en annexe 1,

- 3 890 € à la Ville de Bayeux pour la participation au festival Osafestivalen en Norvège,

- 5 000 € à Images 3/4 pour le projet « Les Droits de l'Homme par l'Humour »,

- 10 000 € aux Sept Vents du Cotentin pour le projet ACE,

- 3 000 € à Vis-à-vis au titre des bourses Closer pour le projet Sailing and Motivation ;

- de modifier :

- la délibération n° 12-276 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 accordant 2 000 € à Clara LORET pour une mobilité au Sénégal **du 6 juillet au 29 juillet 2012** et non pas du 7 juillet au 6 août 2012 et d'autoriser la signature d'un avenant (annexe 3) précisant les nouvelles dates du séjour,

- la délibération n° 12-276 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 pour une prise en charge des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, sur place des personnes suivantes faisant partie de la délégation du Fujian du 20 juin au lieu du 4 au 7 juin 2012 :

- Mr. XU Qian, Vice-président exécutif du Congrès du peuple chinois du Fujian,
- Mr. LIU Wenhao, Président du Comité des Affaires économiques et financières du Congrès du peuple chinois du Fujian,
- Mr. GUO Yuejin, Directeur Général adjoint du bureau de l'Agriculture du Fujian,
- Mr. LIANG Zhuangzhi, Directeur du Bureau du Commerce Extérieur et de la Coopération Economique,
- Mr. CAI Manzai, Secrétaire de Mr XU Qian,
- Ms. Huang Shaorong, Directrice et interprète du Bureau des affaires Etrangères du Fujian,

- la délibération n° 11-580 de la Commission Permanente du 23 septembre 2011 pour une prise en charge aux frais réels des dépenses d'hébergement et de transport de Monsieur Lerosier lors de son déplacement à Bruxelles du 6 au 7 juillet 2011,

Diffusée le :

- la délibération n° 12-49 de la Commission Permanente du 3 février 2012 en indiquant les modalités de paiement suivantes pour le Syndicat Mixte Association de la Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) :

- 50 % du montant global à la signature de la présente convention
- Le solde, soit 50 % sur présentation d'un compte-rendu financier final pour l'année 2012 [...]»,

- la délibération n° 12-417 du 29 juin 2012 pour accorder la subvention du programme « Classe du Hordaland en Basse-Normandie », année scolaire 2012-2013 à **l'Université de Caen Basse-Normandie** et non à l'Office Franco Norvégien des Echanges et de la Coopération ;

• d'autoriser :

→ la prise en charge aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration, des personnes suivantes faisant partie de la délégation présidentielle qui se sont rendues au Japon du 18 au 25 août : Daniel Guerreau (Nucléopolis) et Jean-Louis Habrand (Centre François Baclesse), ainsi que les frais d'interprétariat inhérent à ce déplacement,

→ la prise en charge des frais occasionnés pour la mise à disposition de la Province du Fujian, d'un stand à la foire de Caen du 14 au 24 septembre 2012 estimé à 5 000 €,

→ la signature d'un avenant à la convention accordant à la ligue de l'enseignement de la Manche une subvention de 5 000€ par délibération n° 12-156 de la Commission Permanente du 30 mars 2012, afin de corriger le montant des dépenses prévisionnelles qui s'élèvent à **44 432 €** et non à 37 914 € (annexe 4),

→ le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-512**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Réalisation du Programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche pour l'année 2012**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 150 000 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Création reprise trans. Entreprises » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 150 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Manche dans le cadre de la réalisation du Programme de promotion et d'accompagnement de l'installation à son compte dans l'artisanat pour l'année 2012 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-513**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte Manche Numérique – Raccordement de l'ensemble des lycées et collèges du département de la Manche à son réseau de fibre optique**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199 €, votée pour 2012, un montant global de 1 473 393 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention globale FEDER Invest AP » - sous-dossier « Couverture numérique totale du territoire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, un montant de 1 473 393 € au Syndicat Mixte Manche Numérique pour son opération de raccordement de l'ensemble des lycées et collèges du département de la Manche à son réseau de fibre optique ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-514**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association TELAP – Réseau Régional de Basse-Normandie de prise en charge des plaies à domicile par téléassistance (télémédecine)**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 130 146 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Télé-santé » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 130 146 € à l'Association TELAP pour le projet « Réseau Régional de Basse-Normandie de prise en charge des plaies à domicile par téléassistance (télémédecine) ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-515**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin – Animation pour le développement de filières locales et d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) – 2011/2012**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 11 462,68 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Ingénierie territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 11 462,68 € au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'animation du développement de filières locales et d'activités relevant de l'ESS ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-516**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin – Contrat d’Objectif Territorial 2010-2013**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 68 904 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 68 904 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial 2010-2013 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-517**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association du Pays du Bessin au Virois – Mise en place d'un Conseil en Energie Partagé**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 44 258,22 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Efficacité énergétique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 44 258,22 € à l'Association du Pays du Bessin au Vrois pour la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-518**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie – Animation d’un observatoire régional de l’énergie et des gaz à effet de serre en Basse-Normandie pour la période 2012-2014**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 95 560,52 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Energies renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 95 560,52 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'animation d'un observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre en Basse-Normandie pour la période 2012-2014 ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-519**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche – Inventaires écologiques intercommunaux**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Subvention Globale de 4 802 601 €, votée pour 2012, un montant global de 25 106 € au titre du dossier 12YAFEDERF « Subvention globale FEDER Fonct AE » - sous-dossier « Biodiversité ordinaire » ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant de 25 106 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Perche pour la réalisation d'inventaires écologiques intercommunaux ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-520**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée  
FEADER 2007/2013 – Association Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands  
(CREAN) – animation du centre de ressources des territoires bas-normands - 2012**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser à l'Association Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands (CREAN), la somme de 37 370,55 € au titre du dispositif 341 B3 « Actions régionales d'accompagnement des stratégies locales de développement par le centre de ressources des territoires bas-normands - 2012 » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-521**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Parc Naturel Régional (PNR) des Marais du Cotentin et du Bessin – Mise en œuvre d’une stratégie locale de développement territorial en partenariat avec les collectivités, les associations et les opérateurs privés – 2011/2012**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin, la somme de 30 751,40 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-522**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : instruction déléguée FEADER 2007/2013 – Syndicat Mixte du Cotentin (SMC) – démarche d’analyse et de gestion durable du foncier sur le Cotentin – constitution et animation d’un observatoire foncier**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Diffusée le :

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement, autorité de paiement du FEADER, à verser au Syndicat Mixte du Cotentin, la somme de 2 788,92 € au titre du dispositif 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou du PNR » ;

- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-523**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – Association Ciné-Lumière – Transition Numérique - Inéligible**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'association Ciné-Lumière pour le projet « Transition Numérique », au titre de la sous-mesure 2.4 « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-524**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – MORGAN IT – développement de la télémédecine - Inéligible**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par MORGAN IT, pour le projet « Développement de la Télémédecine », au titre de la mesure 2.6 « Télésanté » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-525**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER 2007-2013 – SAS INFRAL – Equineaus (EQUINE Electronic AUScultation) - Inéligible**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la SAS INFRAL, pour le projet « Equineaus (EQUINE Electronic AUScultation) », au titre de la sous-mesure 2.4 « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-526**

**sur les affaires européennes et relations internationales : subvention globale FEDER  
2007-2013 – Commune de Carrouges – installation d’une chaudière bois - Inéligible**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de rejeter la demande de subvention déposée par la Commune de Carrouges, pour l'installation d'une chaudière bois, au titre de la sous-mesure 4.1.2 « Energies Renouvelables » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013, le projet ne répondant pas aux règles d'éligibilité du dispositif ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-527**

**sur les affaires européennes et les relations internationales : demande de financement au titre de l'assistance technique FEDER – période 2009-2012**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver la demande de financement FEDER de 2 017 684,27 € relative à l'assistance technique pour la période 2009-2012 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-528**

**sur les coopérations internationales et les mobilités**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Coopération Décentralisée » de 976 205 € votée en 2012, les montants suivants :

- 5 000 € au titre du dossier 12YD-CD-F – Coop Déc– Divers AE,

- 9 614 € au titre du dossier 12YDMACEDO – Coop Déc – Macédoine ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 14 614 € réparti comme suit :

- 7 800 € à la Communauté de Communes de Livarot pour le renforcement des liens de coopération avec la ville de Berovo en République de Macédoine, du 1er juillet au 1er janvier 2013,

- 1 814 € à la Commune de Fleury-sur-Orne pour la mise en oeuvre de la première année de coopération décentralisée avec la ville de Karposh en République de Macédoine, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012,

- 5 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie-MRSH pour le campus international d'été du 29 juin au 12 juillet 2012 ;

- de corriger le montant du budget prévisionnel à hauteur de **20 900 €**(au lieu de 37 500 €) pour la coopération décentralisée de la Ville de Cherbourg-Octeville avec la ville de Vélès en République de Macédoine, le montant de la subvention accordée par délibération n° 12-301 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 restant inchangé ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels du transport (aller-retour Tamatave-Medellin), de l'hébergement et de la restauration de deux représentants de la Région Atsinanana de Madagascar : M. Jules Ferdinand ROSA, Coordonateur des coopérations régionales et M. Ralph Antonio RASOLONDRABE, Directeur du développement région entre le 19 et le 27 octobre 2012 pour permettre leur participation au second sommet des Régions du Monde sur la Sécurité Alimentaire,

- la prise en charge des frais de traduction-interprétariat français anglais espagnol pour la réunion du Core Group Sécurité Alimentaire prévue en octobre à Medellin ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-529**

**sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB «Professionnalisation des acteurs du tourisme» de 900 000 €, votée en 2012, un dossier « 12TINGENIF » «Renforcement de l'ingénierie» d'un montant global de 18 194,50 € au titre du « FACIT » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 939, au titre du programme «Professionnalisation des acteurs du tourisme», une subvention totale de 18 194,50 € au titre du « FACIT », conformément à l'annexe 1 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :
  - 12 juin 2012 pour Mme Isabelle CAVELIER ;
  - 6 août 2012 pour le dossier de la commune de Falaise,
- d'annuler la subvention de 1 440 € attribuée par la délibération n°12-61 de la Commission Permanente du 3 février 2012, attribuée à l'EURL La Crémaillère pour la réalisation d'un diagnostic environnemental dans le cadre du FACIT ;
- de désaffecter sur l'AESUB «Professionnalisation des acteurs du tourisme» de 900 000 €, votée en 2012, le montant de 1 440 € sur le dossier FACIT ;
- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-530**

**sur le tourisme : qualité dans le tourisme**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Qualité dans le tourisme » de 2 250 000 €, votée pour 2012 les montants suivants :

- 340 020,79 € au titre du dossier « 12TFILIERI » « Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :

- 68 683,79 € au titre de «Tourisme et Handicap»,
- 19 361,00 € au titre du «Tourisme social»,
- 251 976,00 € au titre des «Aides aux Entreprises» ;

- d'affecter sur l'AESUB « Qualité dans le tourisme » de 815 000 €, votée pour 2012, les montants suivants :

- 71 304,87 € au titre du dossier « 12TFILIERF » « Développement des Filières Prioritaires » ventilés comme suit :

- 1 515,28 € au titre du «Tourisme autour du cheval»,
- 69 789,59 € au titre de «Mémoire et Parcours Historiques» ;

- d'attribuer, au titre du programme «Qualité dans le tourisme» :

*\* sur le chapitre 909 du budget de la Région*

→ les subventions suivantes :

- 68 683,79 € au titre de « Tourisme et Handicap » conformément à l'annexe 1,
- 19 361,00 € à l'Association Centre de Vacances Home du Cotentin, pour l'aménagement de la façade principale et l'agrandissement du hall d'accueil du centre de vacances « Le Home du Cotentin » à Agon-Coutainville, sur la base d'une dépense éligible de 96 805 € HT ,
- 100 000 € à la SAS Libotel dans le cadre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise ;

→ un prêt à taux zéro de 151 976 € à la SARL La Lentillère pour la réalisation de travaux de rénovation, d'extension et de mise aux normes, sur la base d'une dépense éligible de 759 880,09 € HT ;

*\* sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- 1 515,28 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique pour la réalisation d'un document d'appel présentant l'itinéraire équestre entre le Haras du Pin et le Haras de St Lô, sur la base d'une dépense éligible de 5 050,95 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 12/07/2011 pour l'EURL METAMORPHOSIS ;
- 29/02/2012 pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers ;
- 15/03/2012 pour la SARL La Lentillière et pour la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques
- 14/04/2012 pour le SIVOM de l'Anse de Moidrey
- 16/04/2012 pour Gérard VERGNEAU
- de la date de la notification du marché, pour l'étude sur le tourisme de Mémoire ;

- d'annuler le prêt à taux zéro accordé à l'entreprise SAS XP Normandie d'un montant de 242 000 € par les délibérations n° 11-144 de la Commission Permanente du 25 février 2011 et n° 12-190 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 ; et de demander le remboursement de l'acompte versé de 100 000 €, par l'émission d'un titre de recettes ;

- de désaffecter sur l'APSUB "Qualité dans le tourisme" de 2 250 000 €, votée pour 2012, le montant de 42 000 € correspondant à l'ARE attribuée à l'entreprise SAS XP Normandie par la délibération n° 12-190 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- le versement du prêt à taux zéro pour l'entreprise SARL La Lentillière s'effectuera selon les modalités suivantes :
  - ✓ 50 % à la signature de la convention
  - ✓ 50 % sur présentation de factures acquittées ou récapitulatif des dépenses visé par l'expert comptable de l'entreprise, équivalent au minimum à 30 % des dépenses prévues.

L'échéancier de remboursement sera réparti en 10 semestrialités comme suit :

- 15 197,50 € au 01/10/2014,
- 15 197,50 € au 01/04/2015,
- 15 197,50 € au 01/10/2015,
- 15 197,50 € au 01/04/2016,
- 15 197,50 € au 01/10/2016,
- 15 197,50 € au 01/04/2017,
- 15 197,50 € au 01/10/2017,
- 15 197,50 € au 01/04/2018,

Diffusée le :

- 15 198,00 € au 01/10/2018,
- 15 198,00 € au 01/04/2019 ;

- Sous réserve de la confirmation de l'augmentation du capital social libéré de l'entreprise à hauteur de 100 000 €, le versement de la PRCE à l'entreprise SAS LIBOTEL s'effectuera selon les modalités suivantes :

- ✓ 50% à la signature de la convention
- ✓ le solde dès la réalisation du programme avérée.

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-531**

**sur l'agriculture : installation et transmission agricole - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AECPER de 4 347 559 € votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant de 320 000 € au titre du dossier « CP5D410SF Installation AE » ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail de sept stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2, pour une durée de 8 797 heures et un montant indicatif de 43 007,58 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-532**

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations -  
fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Réduction des charges et autonomie » de 227 000 €, votée en 2012, un montant de 6 041,58 €, au titre du dossier «12DAECHARG Réduction charges et autonomie AE» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du chèque Conseil Agricole, un montant total de subventions de 6 041,58 € aux bénéficiaires mentionnés dans l'annexe jointe. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation du compte-rendu technique de la prestation et sur présentation des factures certifiées acquittées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-533**

**sur l'agriculture : réduction des coûts de production et autonomie des exploitations - investissements**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe 1 de la délibération n° 11-368 de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> juin 2011 afin d'annuler la subvention de 9 890,60 € (4 945,30 € Région et 4 945,30 € FEADER) attribuée à la CUMA de Tréauvillè ;

- d'approuver l'appel à projets 2013 pour le soutien aux investissements collectifs CUMA pour une agriculture durable et innovante (mesure 121 C2 du FEADER), joint en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la CUMA des Chênes, l'avenant n° 1 à la convention n° 121.11D.000421, joint en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-534**

**sur l'agriculture : filière équine CPER et HCPER – développement économique**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'approuver l'appel à projets « Projets d'investissement pour le développement économique de la filière équine », joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-535**

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER - fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AECPER de 2 798 059 € votée en 2008 et modifiée en 2012, un montant global de 187 879,75 € au titre du dossier « CP5D4230SF Politiques de Qualité AE », ventilé comme suit :

- 175 754,69 € pour l'agriculture biologique AE,
- 12 125,06 € pour autres signes de qualité AE ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du CPER, les subventions suivantes :

- 4 490,40 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour son programme de développement des productions AB régionales, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible fixée à 7 484 € HT,

- 11 462,70 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, pour son programme partenarial de développement des productions AB régionales, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible fixée à 19 104,50 € HT,

- 7 844,40 € à la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour son programme partenarial de développement des productions AB régionales, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible fixée à 13 074 € HT,

- 88 354,22 € au Groupement Régional d'Agriculture Biologique, pour son programme de développement des productions AB régionales, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible fixée à 119 958,47 € TTC,

- 22 367,11 € à Normandie Viande Bio, pour son action de développement de la production de viandes AB, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible fixée à 45 887,62 € HT,

- 41 235,86 € à Inter Bio Normandie, pour son programme d'actions en faveur de la structure des filières AB, particulièrement pour la restauration scolaire, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible fixée à 103 089,64 € TTC,

- 12 125,06 € au Syndicat de promotion du Cidre du Cotentin, pour la finalisation de sa démarche de reconnaissance en AOC, correspondant à une dépense éligible fixée à 15 156,33 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action, accompagné des éléments complémentaires mentionnés dans les conventions respectives jointes en annexes,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour l'ensemble de ces dossiers ;

Diffusée le :



- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la Chambre d'Agriculture du Calvados et la Chambre d'Agriculture de la Manche, la convention n° 2012-AGRI-166, jointe en annexe 1,

- avec le Groupement Régional d'Agriculture Biologique (GRAB), la convention n° 2012-AGRI-167, jointe en annexe 2,

- avec l'Association Normandie Viande Bio (NVB), la convention n° 2012-AGRI-168, jointe en annexe 3,

- avec Inter Bio Normandie, la convention n° 2012-AGRI-169, jointe en annexe 4,

- avec le Syndicat de promotion du Cidre Cotentin, la convention n° 2012-AGRI-170, jointe en annexe 5,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-536**

**sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions – investissement –  
Investissements nécessaires à une démarche qualité**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APCPEP « Politique de Qualité » de 3 064 278 € votée en 2008 et modifiée en 2009 et 2012, un montant de 5 148 € au titre du dossier « CP5D4230SI » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 5 148 € à l'EARL de la Belle Epine, pour l'acquisition d'une faneuse et d'un andaineur, correspondant à une dépense prévisionnelle éligible de 17 160 € HT ;

- de modifier :

\*la délibération n° 10-928 de la Commission Permanente du 17 décembre 2010 ainsi que son annexe 1 comme suit :

- la subvention de 3 936,75 € initialement attribuée, au titre de la mesure 121C5, à l'EARL Ferme de la Moricière et sa contrepartie FEADER équivalente, est portée à 2 136,75 € pour la part Région et 2 136,75 € pour la part FEADER ; le montant global de 196 779,70 € initialement attribué aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, est ramené à 194 979,70 €,

\*la délibération n° 09-396 de la Commission Permanente du 29 mai 2009, ainsi que son annexe 1 comme suit :

- la subvention de 2 574 € initialement attribuée, au titre de la mesure 121C5, à l'EARL de la Belle Epine et sa contrepartie FEADER équivalente, est annulée ; le montant global de 173 232,03 € initialement attribué aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, est ramené à 170 658,03 €,

\*l'annexe de la délibération n° 09-923 de la Commission Permanente du 20 novembre 2009 comme suit :

- la subvention de 4 770 € est attribuée à l'EPLEPA Saint-Hilaire, pour l'acquisition d'un andaineur et d'un **broyeur** et non d'un andaineur et d'une faucheuse rotative ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants éligibles retenus et d'un taux d'aide de 15 %,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région et du FEADER seront réduites au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier relatif à l'EARL de la Belle Epine ;

Diffusée le :

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'EARL Ferme de la Moricière, l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité », joint en annexe 1,

- l'EPLEFPA de Saint-Hilaire, l'avenant n° 1 à la convention attributive d'une aide de la Région Basse-Normandie et du FEADER « Investissements nécessaires à une démarche qualité », joint en annexe 2,

- avec l'EARL de la Belle Epine, la convention n° 2012-AGRI-126, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-537**

**sur l'agriculture : actions partenariales et novatrices au service des professionnels -  
fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AESUB « Recherche, expérimentation et innovation HCPER » de 375 000 € votée en 2012, un montant de 26 170 € au titre du dossier « 12DAERECHE – Recherche, expérimentation et innovation HCPER AE » ;

- de modifier la délibération n° 12-313 de la Commission Permanente du 25 mai 2012 en ramenant les subventions attribuées pour la réalisation du projet « Vulgarisation du désherbage mécanique en grandes cultures (blé, colza, betteraves, féverole) en Basse-Normandie » aux montants suivants :

- 8 670 € pour la Fédération Régionale des CUMA de l'Ouest, sur une base éligible de 21 675 € HT,

- 4 140 € à la Fédération des CUMA de Basse-Normandie, sur une base éligible de 10 351 € HT,

- 5 710 € à la Chambre d'Agriculture du Calvados, sur une base éligible de 14 275 € HT,

- 3 642 € à AGRIAL, sur une base éligible de 9 105 € HT,

- 3 955 € au GRAB de Basse-Normandie, sur une base éligible de 9 886 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-538**

**sur l'agriculture : aide aux investissements agroalimentaires et transformation fermière  
CPER - Investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant supplémentaire de 305 000 € à l'Agence de Services et de Paiement (ASP), pour la prise en charge des dossiers d'investissements agroalimentaires, portant ainsi l'enveloppe à 4 005 000 € attribuée à l'ASP pour la période 2009-2012,

- pour un montant total de 303 024,64 € à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1, dans le cadre de l'enveloppe de 4 005 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers « Investissements agroalimentaires » ;

- d'autoriser l'ASP :

- d'une part, à verser aux bénéficiaires énumérés en annexe 1, les montants de subvention de la Région mentionnés dans cette même annexe, pour un montant total de 303 024,64 € sur la dotation qui lui a été attribué,

- d'autre part, à verser sur ces dossiers la contrepartie FEADER, pour un montant de 303 024,61 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide figurant en annexe 1,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de modifier l'annexe 1 délibération n° 12-452 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 comme suit :

- la subvention de 118 986,59 € initialement attribuée à Monsieur Régis AUBRY à Clécy, pour la construction et l'équipement d'un atelier de transformation cidricole est transférée à La Cave de la Loterie (EARL) à la suite d'un changement de statut juridique ;

- d'approuver :

- l'appel à projets 2013, pour le soutien aux investissements agroalimentaires (mesure 123 du FEADER), joint en annexe 2,

- l'appel à projets 2013, pour le soutien aux investissements de transformation à la ferme (mesure 121 C4 du FEADER), joint en annexe 3;

Diffusée le :



• d'autoriser le Président à signer :

- avec la Cave de la Loterie, l'avenant n° 1 à la convention n° 121.11.D014.000166, joint en annexe 4,

- avec l'EARL de Lorimier, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-AGRI-232, joint en annexe 5,

- avec l'EARL de la Novère, l'avenant n° 2 à la convention n° 121.10.D061.000017, joint en annexe 6,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-539**

**sur l'agriculture : filières animales - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'attribuer à divers bénéficiaires, les 92 aides figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 306 127,02 € dans le cadre de l'enveloppe totale de 960 000 € attribuée à l'ASP, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2012 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-540**

**sur les ressources marines : filière pêche - investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'APCPER « Filière Pêche CPER » de 698 000 €, votée en 2008, un montant global de 10 136,30 €, au titre du dossier « CP5P4510SI-Filière pêche CPER AP », ventilé comme suit :

- 3 153,80 € pour « Action en faveur de la flottille de pêche AP » ;
- 6 982,50 € pour « Aide à l'installation des jeunes pêcheurs AP » ;

→ sur l'APSUB « Equipement des ports de pêche et stations marines » de 400 000 €, votée en 2012, un montant de 65 469,15 € au titre du dossier « 12 PEQPORT Equipement des ports de pêche et stations marines AP » ;

• d'attribuer :

→ sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 08-625 du 11 juillet 2008, les subventions suivantes :

- 3 153,80 € répartis entre deux bénéficiaires, au titre des investissements à bord des navires de pêche, répartis conformément à l'annexe 1 jointe ;
- 6 982,50 € à un bénéficiaire, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément à l'annexe 2 jointe ;

→ sur le chapitre 908 du budget 2012 de la Région, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-301 du 24 avril 2009, les subventions suivantes :

➤ *au titre de l'équipement des ports de pêche et des stations marines :*

- 689,55 € à la Mairie de Barneville-Carteret soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 4 597,00 € HT pour les investissements liés à la mise en œuvre d'engins de levage sur le quai, conformément à la convention jointe en annexe n° 3 ;
- 9 570,00 € à la Communauté de Communes du Canton de Lessay soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 63 800,00 € HT pour les investissements liés à la mise en place d'un point de pesée contradictoire à Saint Germain sur Ay, conformément à la convention jointe en annexe n° 4 ;
- 16 785,00 € à la Communauté de commune du canton de Saint Malo de la Landes soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 111 900 € HT pour les investissements liés à la mise en œuvre de trois quais de pesée pour trois cales de débarquement : Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer, Gouville-sur-mer, conformément à la convention jointe en annexe n° 5 ;

Diffusée le :

- 38 424,60 € à la Chambre du commerce et de l'industrie centre et sud Manche soit 15 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 256 163,99 € HT pour les investissements liés à certains équipements de la halle à marée de Granville et l'aménagement d'un centre de débarque à Pirou, conformément à la convention jointe en annexe n° 6 ;

*➤ au titre des investissements à bord des navires de pêche et de l'équipement des ports de pêche et des stations marines :*

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

*➤ au titre de l'installation des jeunes pêcheurs :*

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75% et des montants subventionnables ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2012 PCM 29, dossier n°12P03322, liant la Région et la Mairie de Barneville-Carteret, jointe en annexe n° 3;
  - la convention n° 2012 PCM 30, dossier n°12P04360, liant la Région et la Communauté de Communes du Canton de Lessay, jointe en annexe n° 4;
  - la convention n° 2012 PCM 31, dossier n°12P02930, liant la Région et la Communauté de Communes de Saint-Malo-de-la-Lande, jointe en annexe n° 5;
  - la convention n° 2012 PCM 32, dossier n°12P01248, liant la Région et la CCI Centre et Sud Manche, jointe en annexe n° 6;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-541**

**sur les ressources marines : filière pêche - Fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Filière Pêche Hors CPER » de 290 000 €, votée pour 2012, un montant global de 108 802 € au titre du dossier « 12PECHEF – Filière Pêche HCPER en AE » pour « Promotion, qualité et valorisation des produits de la pêche AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 108 802 € à Normandie Fraîcheur Mer, pour son programme d'actions 2012, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 283 622 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50% sur demande écrite du bénéficiaire ;
- le solde sur présentation des bilans technique et financier du programme d'actions ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2012 PCM 33, dossier n°12P02568, liant la Région et Normandie Fraicheur Mer, jointe en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-542**

**sur les ressources marines : filière cultures marines - Fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB Filière Cultures Marines Hors CPER de 100 000 € votée en 2012, un montant global de 86 413,79 € au titre du dossier «12PCULMF-Filière Cultures marines HCPER AE», pour « promotion, qualité et valorisation des produits des cultures marines AE » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 959,22 € à l'Organisation des Producteurs Conchyliculteurs de Normandie Mer du Nord, pour sa participation au SIA 2012, sur la base de dépenses prévisionnelles éligibles retenues de 9 644,78 € TTC ;

- 83 454,57 € au Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord ventilé comme suit :

- 4 877,49 € pour sa participation au SIA 2012 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 131,25 € TTC ;
- 78 577,08 € pour le programme de promotion ostréicole en 2012 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 112 252,98 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance de 50 % sera versée sur demande écrite du bénéficiaire ;
- le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n° 2012 PCM 34, dossier n° 12PO2825, liant la Région et le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC), jointe en annexe n° 1 ;
- la convention n° 2012 PCM 35, dossiers n°s 12P01463 et 12P01465, jointe en annexe n° 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-543**

**sur les ressources marines : filière cultures marines - Investissement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'APSUB « Filière cultures marines Hors CPER » de 320 000 €, votée en 2012, un montant de 41 249,01 € au titre du dossier « 12PCULMI-Filière Cultures Marines HCPER AP » pour « les investissements productifs dans l'activité de l'aquaculture AP » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2012 de la Région, au titre des investissements productifs en faveur de l'aquaculture, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente par délibération n° 09-74 du 6 février 2009, un montant global de subventions de 41 249,01 € à quatre bénéficiaires, réparti selon le tableau joint en annexe n° 1 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 10 % des montants subventionnables indiqués en annexe n° 1 ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-544**

**sur les ressources marines : Etudes et Recherche - Fonctionnement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AESUB « Etudes et Recherche HCPER » de 460 000 €, selon le Budget Primitif voté en 2012 et la décision modificative n°1 2012 de la Région, un montant global de 12 500 € au titre du dossier « 12PETURECH– Etudes et recherche HCPER AE », ventilé comme suit :

- 10 000 € pour « Animation littorale AE»,
- 2 500 € pour « Projets de Recherche AE »

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 10 000,00 € à l'association Mer et Terroirs du cœntin et du Bessin, pour la mise en œuvre de son programme d'actions, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 43 000 € ;
- 2 500,00 € à l'IFREMER, pour sa participation au programme ASIL du Centre de Référence de l'Huître (CRH), sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 23 580,00 € ;

- d'imputer les crédits correspondants, sur le chapitre 939 du Budget de la Région ;

- de prévoir les modalités de paiement figurant dans la convention n° 2012PCM36, dossier n° 12P03300 jointe en annexe n° 1, article 4 « modalités de versement de la subvention » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Mer et Terroirs du Cotentin et du Bessin, la convention n° 2012PCM36, dossier n° 12P03300, jointe en annexe n° 1;

- avec l'Université de Caen Basse-Normandie, le Syndicat Mixte pour l'Équipement du Littoral (SMEL), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), le Lycée Maritime et Aquacole (LMA), le Centre de Formation Professionnel Pour Adultes (CFPPA) de Coutances, l'avenant n° 1 à la convention n° 2011-P-54, dossiers n°s 11P05000/11P05002/11P05005/11P05003/12P03323, joint en annexe n° 2 ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-545**

**sur la formation tout au long de la vie : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :



**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 871 000 € votée pour 2012, un montant total de 65 705 €, réparti ainsi :

- 2 905 € sur le dossier 12JPBP pour le financement du Partenariat ;
- 55 000 € sur le dossier 12JPAIO pour le financement de l'AIO ;
- 7 800 € sur le dossier 12JPVAE pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région :

→ au titre du partenariat :

- 880 € au lycée Flora Tristan de La Ferté Macé,
- 380 € au lycée Les Sapins de Coutances,
- 695 € au lycée Victor Lépine de Caen,
- 630 € au lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg
- 320 € au lycée Mermoz de Vire ;

→ au titre de la VAE :

- 7 800,00 € au GIP-FCIP, conformément à l'annexe n°2 ;

- de prendre en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de la Délégation de la Région Basse-Normandie pour les finales nationales des Olympiades.

- d'autoriser le Président à signer :

- le dossier « droits d'inscription » pour la finale nationale des 42èmes Olympiades des Métiers, conformément à l'annexe n° 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-546**

**sur la formation tout au long de la vie : apprentissage**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de type AESUB « fonctionnement des CFA » d'un montant de 36 051 800 € votée pour 2012, un montant total de 9 911,06 €, réparti ainsi :

- 4 881,26 € sur le dossier 12JAIDEAPP « aide aux apprentis » au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) ;

- 5 029,80 € sur le dossier 12JCFAPEDA « CFA – Aide pédagogique » ventilé comme suit :

- 2 529,80 € sur le sous dossier 12JPUBDCOM « Accompagnement public en difficulté » au titre du COM ;

- 2 500 € sur le sous dossier 12JMOBACOM « Mobilité des apprentis » au titre du COM ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 881,26 € au titre du Fonds social apprentis, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;

- 900 € à l'Aftam de Cherbourg au titre de l'aide aux apprentis handicapés ;

- 1 629,80 € à la Maison des mots au titre des bilans cognitifs ;

- 2 500 € à l'Agence Europe-Education-Formation-France au titre de la mobilité des apprentis ;

- 34 600 € conformément à l'annexe n° 2 au titre des bonus 6-1 et 6-2 du règlement des Indemnités Compensatrices aux employeurs d'Apprentis ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-547**

**sur la formation tout au long de la vie : animation territoriale**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, un dossier 12JFELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » d'un montant de 39 279 € ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un dossier 12JFELANS « Espaces locaux d'activités novatrices » d'un montant de 181 324 €;

- d'attribuer :

→ *au titre des Elan's conformément à l'annexe 1 jointe :*

- 76 482 € au FJT de Cherbourg-Octeville ;
- 39 312 € au GRETA des Estuaires ;
- 28 564 € au GRETA du Calvados ;
- 36 966 € à l'association des Amis de Jean Bosco ;

→ *au titre de la rémunération des stagiaires, conformément à l'annexe 2 jointe :*

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n°2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- de modifier l'annexe n° 1 de la délibération n° 12-403 prise par la Commission Permanente du 29 juin 2012, afin de ramener à 38 709 € au lieu de 42 709 €, le montant de la subvention attribuée à l'UFCV de Caen, pour le financement d'un Elan's « EQUI'libre », en raison de la prise en charge d'une partie des coûts par le FONJEP ;

- d'annuler la subvention de 35 279 € accordée par la délibération n° 12-212 de la Commission Permanente du 30 mars 2012 à l'Institut Nautique de Normandie, relative à la mise en place d'un Elan's pour la valorisation de l'AOC/AOP en Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le Pacte Territorial d'Insertion du Département du Calvados, joint en annexe ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-548**

**sur la formation tout au long de la vie : actions pré-qualifiantes et qualifiantes en faveur des demandeurs d'emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE MO « formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un dossier 12JPRQACC « Ingénierie du qualifiant » d'un montant de 44 655 € ;

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement AE SUB « formation professionnelle continue » de 5 800 000 € votée pour 2012, un montant total de 941 950 €, réparti ainsi :

- 171 950 € sur le dossier 12JPPFG « Programme de formation générale » ;
- 770 000 € sur le dossier 12JCIF « Congé individuel de Formation » ;

- sur l'autorisation d'engagement AE MO « formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un total de 108 345 € réparti ainsi :

- 14 500 € sur le dossier 12JPRQA « Programme Qualifiant – actions annuelles » ;
- 30 467 € sur le dossier 12JPRQACC « Ingénierie Qualifiant » ;
- 63 378 € sur le dossier 12JESP « Esp'OIR – Espaces d'orientation et d'intégration régionaux » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région :

- *au titre des formations préparatoires un montant total de 63 378 € réparti ainsi :*

- 10 503 € au Centre Interprofessionnel de Formation de l'Artisanat du Calvados (CIFAC) ;
- 52 875 € à l'Institut Inter Régional pour la Santé (IRSA), dont 34 165 € pour la prise en charge des prestations annexes à l'examen de santé et 18 710 € pour l'accompagnement proposé par la psychologue ;

- *au titre des formations qualifiantes un montant total de 44 967 € réparti ainsi :*

- 14 500 € à l'ACTEA ;
- 30 467 € au GIP-FCIP Caen ;

- *au titre du programme de formation générale :* un total de 171 950 € à l'Université de Basse-Normandie ;

- *au titre du congé individuel de formation :* un total de 770 000 € au FONGECIF ;

- de prendre en charge :

- *au titre de la rémunération des stagiaires :* la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 1 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

Diffusée le :

- le remboursement aux frais réels des frais de déplacement de Monsieur Jean-Paul Martin dans le cadre de sa participation aux différents groupes de travail pour la mise en place du Service Public Régional de Formation Permanente

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-549**

**sur la formation tout au long de la vie : accompagner les mutations économiques –  
accompagner les entreprises, reprise et création**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'autorisation d'engagement AE-CPER de 10 900 000 € votée dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, un montant total de 229 468.57 € pour le programme "Accompagnement des mutations économiques" réparti ainsi :

- 81 265,55 € sur le dossier CP5J311ENT « Accompagner les entreprises » ;

- 42 073,02 € sur le dossier CP5J311ING « Ingénierie de l'accompagnement des entreprises » ;

- 106 130 € sur le dossier CP5J332 « Employer les publics en difficulté d'insertion » ;

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE-SUB de 2 038 000 € votée pour la Formation des Actifs, un montant total de 106 130 € sur le dossier 12JFSAL "Formation des salariés » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, au titre du programme "Accompagnement des mutations économiques", un montant total de 106 130 € à l'AGEFOS PME ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-550**

**sur la formation tout au long de la vie : une formation, un emploi**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE MO « Formation des demandeurs d'emploi » de 51 394 000 € votée pour 2012, un montant total de 68 843,25 € au titre du dossier 12JFOREM « Une formation un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, au titre du programme de formation « une formation – un emploi », un montant total de 68 843,25 € réparti comme suit :

- 18 443,25 € conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- 50 400,00 € conformément à l'annexe n° 2 jointe ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n°3 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-551**

**sur la formation tout au long de la vie : Financements Individuels de Formation**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement AE SUB « Formation Professionnelle Continue » de 5 800 000 €, votée pour 2012, un montant total de 144 014,57 € au titre du dossier 12JFINDIV « financements individuels de formation », conformément à l'annexe n°1 jointe ;
  
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région, un montant total de 144 014,57 € à divers organismes, au titre des financements individuels, conformément à l'annexe n°1 jointe ;
  
- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;
  
- au titre de la rémunération des stagiaires, de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 2, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;
  
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-552**

**sur la formation tout au long de la vie : marchés de la formation professionnelle**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 1, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'ASP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR



**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-553**

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins et des contrats aidés – formation des actifs et des salariés – aide au reclassement**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement AESUB « Formation dans les entreprises et les associations » de 2 038 000 € votée en 2012, un montant total de 320 241,47 € réparti ainsi :

→ pour le programme "*Formation des emplois tremplins et des contrats aidés*" :

- 3 286 € sur le sous dossier 12JAFCA « Formation des contrats aidés » ;
- 108 000 € sur le sous dossier 12JAETPING « Ingénierie des emplois tremplins » ;

→ pour le programme "*Aide au reclassement*" :

- 6 834 € sur le sous dossier 12JCTPCR « Salariés en CTP CRP » ;
- 27 000 € sur le sous dossier 12JRECLA « Reclassement » ;

→ pour le programme "*Formation des actifs*" :

- 111 121,47 € sur le sous dossier 12JFSAL « Formation des salariés » ;
- 24 000 € sur le sous dossier 12JCRTE « Création Reprise Transmission d'Entreprises » ;
- 40 000 € sur le sous dossier 12JGE « Groupement d'employeurs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget Primitif de la Région :

→ au titre du programme "*Aide au reclassement*" :

↳ Dispositif des salariés licenciés :

- 1 488 € à l'AFPA Coutances ;
- 927 € à AGNOSIS ;
- 4 419 € à EGILIA Learning ;

↳ Reclassement:

- 27 000 € à la MEFAC ;

→ au titre du programme "*Formation des actifs*" :

- 24 000 € à l'ORIFF PL ;
- 7 096 € à TIPIAK ;
- 4 960,71 € à TPC ;
- 11 900 € à SA COFA ;
- 1 700 € à A'POR ;
- 28 000 € à CARL ;
- 47 459,76 € à GRANDIS ;
- 40 000 € à PROGRESSIS ;
- 10 005 € à la Fédération Régionale des Familles Rurales ;

Diffusée le :

→ au titre du programme "Formation des emplois tremplins et des contrats aidés" :

- 3 286 €, conformément à l'annexe n° 1 jointe ;
- 108 000 € à l'AFPA Transition ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n° 2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'imputer la somme de 10 529 € concernant des actions de formation pour les salariés licenciés économiques réalisées par des centres AFPA de Basse Normandie sur les marchés attribués pour 2012 à l'AFPA, conformément à l'annexe n° 3 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-554**

**sur le développement économique : aides aux entreprises**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'APSUB « Soutien à l'investissement matériel » de 15 050 802 €, votée en 2012, les montants suivants :

- 124 000 € au titre du dossier 12CCREAENI « Soutien à la création d'entreprises »,
- 357 000 € au titre du dossier 12CINVINDI « Soutien à l'investissement industriel »,
- 120 000 € au titre du dossier 12CGPROJET « grandsprojets et zones d'activités stratégiques » ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du budget de la Région, conformément aux annexes n° 1 et 2 jointes, les subventions suivantes :

- 24 000 € à la SAS 2B YACHTING à Ouistreham au titre de la PRCE;
- 100 000 € à la SARL BISCUITERIE JEANNETTE SN à Cæn,
- 58 000 € à la SAS SAPM INDUSTRIE à Coulonges-sur-Sarthe,
- 299 000 € à la SARL MENUISERIE BARON INDUSTRIE aux Moutiers-en-Cinglais,
- 120 000 € au Syndicat Mixte du CIRIAM au titre de sa contribution au financement du Centre d'Essais Dynamiques (CED) ;

• d'accorder une prorogation jusqu'au 31 décembre 2012 du programme de la SAS EFF'INNOV TECHNOLOGIES à Colombelles, au titre de sa PRCE accordée par délibération n°10-478 de la Commission Permanente du 25 juin 2010 ;

• de vous prononcer favorablement, au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi des garanties sollicitées sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe n° 3 jointe ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-555**

**sur l'économie sociale et solidaire (ESS) : Structuration du champ de l'ESS, aides aux entreprises de l'ESS, aide à l'ingénierie technique et financière, divers et exceptionnel**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- d'affecter :

→ sur l'AESUB « Economie sociale et solidaire » de 1 200 000 €, votée en 2012, les dossiers suivants :

- 9 000 € au titre du dossier 12CHAMPESS « Structuration du champ de l'économie sociale et solidaire AE », pour « Soutien ressources COMM ESS F »,
- 4 686 € au titre du dossier 12CENTRSOF « Aides aux entreprises sociales AE », pour « Divers ESS fonctionnement »,
- 103 402,61 € au titre du dossier 12CGINGTEFF, pour « Aides à l'ingénierie technique et financière AE » ;

→ sur l'APSUB « Economie sociale et solidaire » de 405 000 €, votée en 2012, un montant de 15 000 € au titre du dossier 12CENTRSOI « Aides aux entreprises sociales AP », pour « Aide ESS investissement » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- une subvention de 3 000 € à l'Association Eco-Domaine en Pays d'Auge (ECOPYA), pour l'organisation de l'événement « la fête du Bouquetot » à Saint-Pierre-Azif le 16 septembre 2012,
- une subvention de 6 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), pour l'organisation de la double opération « L'autre marché » à Caen les 6 et 7 juillet 2012 (dans le cadre de la braderie de Caen) d'une part, et les 15 et 16 décembre 2012 (dans le cadre du marché de Noël de Caen) d'autre part ;

- de procéder au versement de ces deux subventions selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans la convention de mise en application respectives :

→ pour l'association ECOPYA, à la notification de la convention de mise en application, versement de la subvention, sur présentation d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération ;

→ pour l'ARDES, à la notification de la convention de mise en application, versement de 3 000 €, sur présentation d'un rapport d'activité pour l'opération des 6 et 7 juillet 2012, puis, sur demande de l'ARDES à partir du 15 novembre 2012, versement de 3 000 € pour l'opération des 15 et 16 décembre 2012 ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 4 686 € à l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) Normandie, pour la réalisation de l'étude-action pour le projet « culture dans les fermes » ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

Diffusée le :

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :

- 46 680 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Manche au titre de l'année 8 du DLA de la Manche,
- 50 500 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS) au titre de l'année 8 du C2RA ;

- de procéder au versement de ces deux subventions maximales selon les règles suivantes et sous réserve de la conformité aux dispositions générales qui seront inscrites dans les conventions de mise en application respectives :

→ à la notification de la convention de mise en application, versement d'un acompte correspondant à :

- 80 % de la part Région pour le financement de l'OSI (offre de service interne) prévisionnelle 2012 reports compris,
- et 60 % de la part Région pour le financement du FI (Fonds d'Ingénierie ou Fonds d'intervention) prévisionnel 2012 reports compris,

→ en 2013, au plus tard le 30 avril, versement du solde du financement Région pour l'OSI et le FI 2012 sur la base du bilan financier définitif de la mission DLA ou C2RA 2012, daté et signé par le représentant légal de la structure. Si le bilan financier définitif est inférieur aux dépenses prévisionnelles liées à la mission DLA ou C2RA 2012, il sera procédé à un versement au prorata de la subvention régionale ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à titre exceptionnel, une subvention de 6 222,61 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Manche, au titre du solde restant à percevoir pour l'année 7 du DLA de la Manche ;

- de procéder au versement de cette subvention sur délibération et sur présentation du budget réalisé de l'action 2011 du DLA 50, certifié par le comptable de la Ligue de l'enseignement – Fédération de la Manche, précisant, pour le financement de la Région :

- le montant du report de 2010 à 2011,
- le montant de la subvention versée en 2011,
- le solde restant à percevoir ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 € à la Société LE MESSAGEUR au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre des « aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » adopté par la délibération n° 10-127 lors de l'Assemblée Plénière du 17 décembre 2010 ;

- de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

Diffusée le :



- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-556**

**sur la recherche : Fonds Régional de Recherche et d'Innovation**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Philippe AUGIER, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Bertrand DENIAUD, François DIGARD, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Dominique LEFRANÇOIS (pouvoir à Bertrand DENIAUD), Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

• d'affecter :

→ sur l'APSUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 790 108 € votée en 2012, les dossiers suivants :

- 382 500 € au titre du dossier 12RNATPARI « cofinancement de projets nationaux et partenariats »,
- 13 025 € au titre du dossier 12RPIOSEOI « soutien à la recherche privée » ;

→ sur l'AESUB « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 10 118 105 € votée en 2012 les dossiers suivants :

- 210 200 € au titre du dossier 12REURINTF cofinancement de projets européens et collaborations internationales,
- 273 820 € au titre du dossier 12REMERGEF projets de recherche émergents,
- 6 400 € au titre du dossier 12RDIFUF soutien à la diffusion de la culture scientifique et valorisation des recherches,
- 86 975 € au titre du dossier 12RPIOSEOF soutien à la recherche privée,
- 13 658 € au titre du dossier 12RPROMINF Promotion de l'innovation,
- 29 300 € au titre du dossier 12RINCUBF soutien à l'incubation et à la préincubation ;

• d'attribuer :

→ sur le chapitre 909 du budget de la Région « action économique », les aides suivantes :

- 382 500 € au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour le bâtiment commun aux projets EMC3 et GENESIS,
- 13 025 € aux entreprises pour leur projet figurant en annexe n° 5 jointe ;

→ sur le chapitre 939 du budget de la Région « action économique », les aides suivantes :

- 42 200 € au CNRS pour la chaire d'excellence présentée en annexe n° 1 jointe, sous réserve du cofinancement par le FEDER,
- 168 000 € au CNRS pour le projet INTERREG IVA MEET, sous réserve du cofinancement par le FEDER,
- 273 820 € aux organismes figurant sur le tableau en annexe n° 2 jointe, pour le soutien aux projets émergents,
- 2 000 € au CNRS pour l'organisation du colloque figurant en annexe n° 4 jointe,
- 4 000 € à l'ENSICAEN pour l'organisation du colloque figurant en annexe n° 4 jointe,
- 400 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation du colloque figurant en annexe n° 4 jointe,
- 86 975 € aux 3 entreprises figurant en annexe n° 5 pour leurs projets d'innovation,
- 13 658 € à la MIRIADE, pour sa participation à l'organisation du concours régional de l'innovation,
- 29 300 € à l'ENSICAEN pour l'accueil de Monsieur Frédéric BRUN porteur du projet incubé « Engineering Composite 3D » (EC3D) ;

- de modifier la délibération n°11-475 en date du 24 juin 2011 en remplaçant Hélène MIRABEL par Justine MUTLU pour le cofinancement de l'allocation doctorale Région / INSERM ;

- de modifier la délibération n° 12-415 en date du 29 juin 2012 :

- pour remplacer Etienne POULARD par Marion HAY pour le cofinancement de l'allocation doctorale Région / IFSTTAR et de transférer la somme de 44 149 €, précédemment accordée à l'UCBN, à l'IFSTTAR, nouveau gestionnaire de l'allocation de Marion HAY,

- pour prendre en compte les candidats à une allocation doctorale cofinancée dans le cadre d'EMC3, figurant sur le tableau en annexe n° 3 jointe ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte au 1er février 2012 des dépenses des projets figurant en annexe n° 5 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

**REGION BASSE-NORMANDIE**

-----

**DELIBERATION**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL REGIONAL**

**N° 12-557**

**sur les désignations auprès d'organismes extérieurs**

-----

**Réunion du VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012**

Réunie le vendredi 21 septembre 2012, à partir de 14 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, François DUFOUR, Sophie GAUGAIN, Jean-Pierre GODEFROY, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Léone BESNARD (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), François DIGARD, Sylvie ERRARD (pouvoir à Pascale CAUCHY), Corinne FÉRET (pouvoir à Annie BIHEL), Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANÇOIS, Elise LOWY (pouvoir à Marine LEMASSON), Laurent SODINI (pouvoir à Vincent LOUVET), Yanic SOUBIEN (pouvoir à François DUFOUR),

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

Diffusée le :

**DECIDE**, à l'unanimité,

- de procéder à des modifications sur les désignations des représentants du Conseil Régional effectuées auprès des organismes suivants :

<b>Remplacement de M. TOURRET</b>		
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :</b>		
- Comité Syndical pour le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel	Titulaire	M. CHAUVOIS
- Comité de suivi et d'évaluation de la convention « Caen capitale »	Représentant	M. CHAUVOIS
<b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :</b>		
- Conseil des Rivages de Normandie	Suppléant	M. CHAUVOIS
- Comité Syndical du Syndicat Mixte « Littoral Normand »	Suppléant	M. CHAUVOIS
<b>EDUCATION :</b>		
<b>• Organismes de consultation pour l'enseignement initial</b>		
- Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N.)	Suppléant	MME FRIGOUT
<b>TRANSPORTS :</b>		
- Syndicat Mixte Aéroport Deauville Normandie (M. LOUVET sera désigné suppléant en remplacement de M. CHAUVOIS qui devient titulaire)	Titulaire	M. CHAUVOIS
<b>CULTURE/PATRIMOINE :</b>		
- Fonds Régional d'Art Contemporain	Titulaire	MME DELAUNAY
- Association « Peindre en Normandie »	Représentant	MME PIOLINE
- Association pour le Développement Territorial Local du Bessin Culture, Animations et Patrimoine (ADTLB)	Représentant	MME BIHEL
- Conseil d'Administration de l'Association « Normandie Mémoire »	Représentant	M. CHAUVOIS
<b>JEUNESSE ET SPORTS :</b>		
- GIP Normandie 2014	Représentant	M. CHAUVOIS
▪ Conseil d'Administration	Représentant	M. CHAUVOIS
▪ Assemblée Générale		
<b>INTERNATIONAL :</b>		
- Comité Syndical du Syndicat Mixte – Association de la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey	Titulaire	MME ANNE

Diffusée le :

<b>Remplacement de M. TOURRET (suite)</b>		
<b>TOURISME :</b> - Comité Régional de Tourisme de Normandie	Représentant	M. CHAUVOIS
<b>AGRICULTURE :</b> - Syndicat Mixte du Centre de Promotion de l'Elevage Saint-Lô	Suppléant	MME JOZEAU-MARIGNE

<b>Remplacement de Mme LOUWAGIE</b>		
<b>AFFAIRES GENERALES :</b> <b>• Organismes institués par la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990</b> - Commission Départementale des Evaluations Cadastrales de l'Orne - Comité de Délimitation des Secteurs d'Evaluation de l'Orne	Titulaire Titulaire	M. ASSIER M. ASSIER
<b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE :</b> - Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Perche - Comité Syndical du Parc Naturel Régional Normandie-Maine	Titulaire Titulaire	M. ASSIER M. ASSIER
<b>EDUCATION :</b> <b>• Organismes de consultation pour l'enseignement initial</b> - Conseil Académique de la Vie Lycéenne - Commission Académique de Concertation de l'Enseignement Privé (C.A.C.E.P.)	Suppléant Titulaire	M. ASSIER M. ASSIER
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE/RECHERCHE ET INNOVATION :</b> - Syndicat Mixte du Pôle Régional d'Equipementiers Automobiles du Pays de Flers - CIRIAM	Titulaire	M. ASSIER

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

Diffusée le :